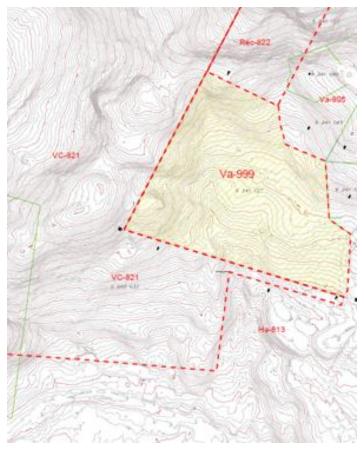
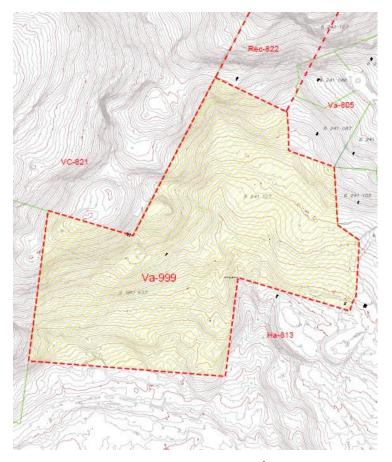


PLAN DE ZONAGE ET GRILLES – ZONES VC-999 ET VC-800 – MODIFICATION POUR ASSURER L'ARRIMAGE AVEC LE RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES PISCINES RÉSIDENTIELLES, AGRANDISSEMENT DES LIMITES DE LA ZONE VC-999 ET AJOUT DE L'USAGE PROJET INTÉGRÉ D'HABITATIONS (H5) DANS LA ZONE VC-800

2) Modifier le plan de zonage du Règlement de zonage numéro 2009-U53 afin d'agrandir la zone de villégiature Va-999 à même une partie de la zone de villégiature Vc-821;



Zone Va-999 actuelle



Zone Va-999 projetée

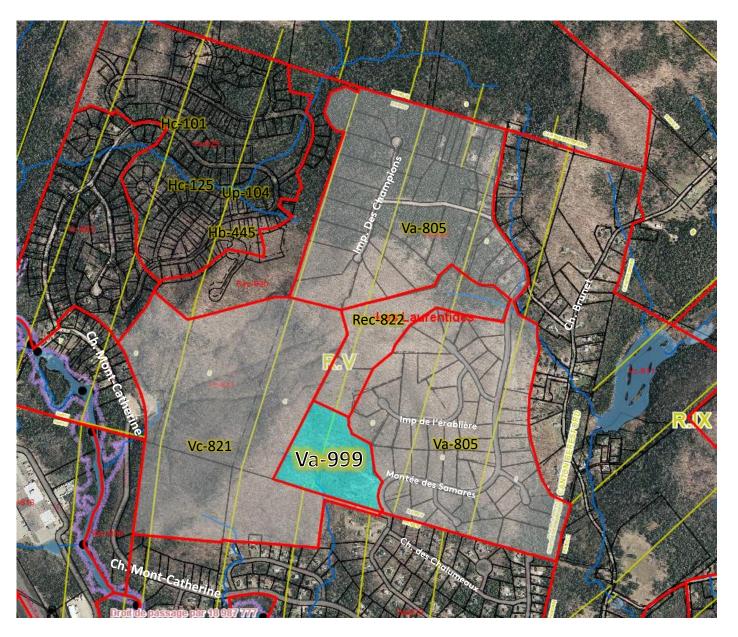


PLAN DE ZONAGE ET GRILLES – ZONES VC-999 ET VC-800 – MODIFICATION POUR ASSURER L'ARRIMAGE AVEC LE RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES PISCINES RÉSIDENTIELLES, AGRANDISSEMENT DES LIMITES DE LA ZONE VC-999 ET AJOUT DE L'USAGE PROJET INTÉGRÉ D'HABITATIONS (H5) DANS LA ZONE VC-800

Zones contiguës

Zone Concernée

Zone concernée	Zones contigües
Va-999	Va-805
	Rec-822
	Vc-821





PLAN DE ZONAGE ET GRILLES – ZONES VC-999 ET VC-800 – MODIFICATION POUR ASSURER L'ARRIMAGE AVEC LE RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES PISCINES RÉSIDENTIELLES, AGRANDISSEMENT DES LIMITES DE LA ZONE VC-999 ET AJOUT DE L'USAGE PROJET INTÉGRÉ D'HABITATIONS (H5) DANS LA ZONE VC-800

Zones contiguës

Zone Concernée

Zone concernée	Zones contigües
Vc-800	Vc-948
	P-801
	Vc-802
	Ha-804
	Hc-101
	Ca-943
	Cons-831

